



VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

PUBLIÉ LE 09/06/2021 - MIS À JOUR LE 28/03/2024

Création d'un Comité scientifique temporaire pour le suivi de l'expérimentation du cannabis à usage médical

Actualisation du 28/03/2024

Le mandat des membres du CST Suivi de l'expérimentation du cannabis médical est de nouveau prolongé jusqu'au 31 décembre 2024.

Actualisation du 29/03/2023

Le mandat des membres du CST Suivi de l'expérimentation du cannabis médical a été prolongé d'un an, en lien avec la prolongation d'un an de l'expérimentation jusqu'au 26 mars 2024.

L'ANSM met en place un nouveau comité d'experts dont l'objectif est d'assurer le suivi de l'expérimentation du cannabis à usage médical lancée le 26 mars dernier pour une durée de 2 ans.

Composé de 13 membres, dont 4 patients et des professionnels de santé, médecin généraliste, spécialistes des indications thérapeutiques retenues pour le cannabis médical, pharmaciens et représentants des Centres régionaux de pharmacovigilance et des Centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance, ce comité scientifique temporaire (CST) nommé « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis », est créé pour toute la durée de l'expérimentation, soit jusqu'au 26 mars 2023.

Conçu dans la continuité des précédents comités consacrés au cannabis médical et à la mise en place opérationnelle de l'expérimentation, ce CST sera présidé par Nicolas Authier, médecin psychiatre, spécialisé en pharmacologie, addictologie et traitement de la douleur.

Le rôle du CST consiste à suivre l'expérimentation, notamment à partir de certains indicateurs : nombre de patients inclus par indication et par structure, modalités de suivi et de dispensations, répartition géographique, etc. Les experts observeront le déroulement de l'expérimentation et pourront, si nécessaire, proposer des ajustements des modalités pratiques de sa mise en œuvre grâce notamment aux données recueillies dans le registre de suivi des patients et aux remontées de terrain. Le CST participera également à l'analyse globale de l'expérimentation préalable au rapport qui sera remis au gouvernement 6 mois avant la fin de l'expérimentation.

La première séance du CST se tient ce mercredi 9 juin 2021. Le comité se réunira ensuite une fois par mois et pourra procéder à des auditions au cours de ses travaux. L'ANSM publiera périodiquement relevés d'avis et comptes rendus.

Pour plus d'informations sur l'expérimentation du cannabis à usage médical :



- En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 31/03/2023

Décision DG n° 2023-26 du 16/02/2023 modifiant la décision DG n° 2021-245 du 8 juin 2021 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 27/03/2023

Décision DG n° 2023-56 du 24/03/2023 - Prorogation du mandat des membres du Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 08/06/2021 - MIS À JOUR LE 31/03/2023

Décision DG n°2021-245 du 08/06/2021 - Création d'un Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 08/06/2021 - MIS À JOUR LE 27/03/2023

Décision DG n°2021-246 du 08/06/2021- Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Suivi de l'expérimentation française de l'usage médical du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

